

Charte du collectif JIVEP

*

pour la Journée Internationale du Vivre Ensemble en Paix

Le collectif JIVEP

est né à l'initiative de plusieurs associations locales partageant la volonté d'agir ensemble pour organiser à



*

*

la Journée Internationale du Vivre Ensemble en Paix (JIVEP), le 16 mai de chaque année, conformément à la résolution 72/130¹ des Nations Unies adoptée à l'unanimité des 193 États Membres, le 8 décembre 2017, lors de la 72^{ème} Assemblée Générale, dont un extrait est reproduit ci-dessous :

« Encourageant les organisations de la société civile du monde entier à poursuivre et à multiplier les efforts qu'elles déploient et les activités qu'elles mènent et pour promouvoir une culture de paix, comme envisagé dans la Déclaration et le Programme d'action en faveur d'une culture de paix,

1. *Proclame* le 16 mai Journée Internationale du Vivre-Ensemble en paix ;
2. *Souligne* que la Journée internationale du vivre-ensemble en paix sera un moyen de mobiliser régulièrement les efforts de la communauté internationale en faveur de la paix, de la tolérance, de l'inclusion, de la compréhension et de la solidarité, et l'occasion pour tous d'exprimer le désir profond de vivre et d'agir ensemble, unis dans la différence et dans la diversité, en vue de bâtir un monde viable reposant sur la paix, la solidarité et l'harmonie ;
3. *Invite* tous les États Membres, les organismes des Nations Unies et les autres organisations internationales et régionales, ainsi que la société civile, y compris les organisations non gouvernementales et les particuliers, à célébrer la Journée internationale du vivre-ensemble en paix, dans le respect de la culture et d'autres particularités ou coutumes locales, nationales et régionales, y compris en prenant des initiatives éducatives et en menant des activités de sensibilisation ;
4. *Invite* tous les États Membres à continuer d'agir en faveur de la réconciliation afin de contribuer à la paix et au développement durable, notamment en collaborant avec les communautés religieuses

et leurs dirigeants, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes, en prenant des mesures de réconciliation et de solidarité et en incitant les êtres humains au pardon et à la compassion ;

5. *Prie* le Secrétaire général de porter la présente résolution à l'attention de tous les États Membres, des organismes des Nations Unies et des autres organisations internationales et régionales, ainsi que de la société civile, dont les particuliers et les organisations non gouvernementales ;
6. *Invite* l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à faciliter la célébration de la Journée internationale du vivre-ensemble en paix en collaboration avec d'autres organismes compétents, dans le respect des dispositions de l'annexe de la résolution 1980/67 du Conseil économique et social ;
7. *Souligne* que toutes les activités qui pourraient découler de l'application de la présente résolution devraient être financées au moyen de contributions volontaires. »

ENGAGEMENTS

Le collectif JIVEP

*

s'engage selon les buts et la résolution des Nations Unies à :

- Multiplier les efforts pour organiser cette Journée de promotion d'une culture de paix à
- *
- Encourager le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de langue ou de religion.
 - Accepter les différences, être à l'écoute, faire preuve d'estime, de respect et de reconnaissance envers autrui et vivre dans un esprit de paix et d'harmonie.
 - Promouvoir le dialogue, la médiation et la négociation pour la résolution non violente des conflits et le rapprochement des peuples et des cultures, ainsi que l'entraide entre tous.

1 <https://undocs.org/fr/A/RES/72/130>

- Coopérer activement avec les différentes organisations convictionnelles et culturelles ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales et les associations locales compétentes pour promouvoir le dialogue interreligieux, inter-traditionnel et interculturel et amener des personnes d'horizons divers à réfléchir sur des questions et des objectifs communs.
- Mener des activités en faveur de la culture de paix et de la non-violence.
- Favoriser des actions concrètes conçues pour mobiliser la société civile, notamment en renforçant ses moyens, en lui ouvrant des perspectives nouvelles et en créant des cadres de coopération.



convivialité dans le respect de valeurs communes et dans un esprit de gouvernance collaborative, respectant l'autonomie de chaque association pour l'émergence d'une dynamique du Vivre Ensemble en Paix au niveau local.

Nous désirons instaurer des relations humaines basées sur le respect de l'autre, l'écoute, la tolérance, l'équité, le partage et la collaboration.

Nous voulons agir dans un esprit de fraternité, de sauvegarde et de partage équitable des richesses de l'humanité.

Nous nous référons également à notre constitution et à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948) qui assurent l'égalité, devant la loi, de tous les citoyen-ne-s sans distinction d'origine, de race, de genre, de religion ou de conviction.

Le collectif se veut force de proposition et d'action, espace de concertation et de consultation sur les questions du Vivre Ensemble en Paix.

Le Vivre Ensemble en Paix concerne chacun et fait appel à la responsabilité individuelle.

Le Vivre Ensemble en Paix apporte calme et sérénité. Il est générateur d'empathie et de fraternité.

Le Vivre Ensemble en Paix harmonise la relation homme-femme et met en valeur le rôle important des femmes dans les processus de paix.

Le Vivre Ensemble en Paix se construit au fil de la vie, du plus jeune âge jusqu'à nos derniers jours.

Le Vivre Ensemble en Paix nous invite à agir local et penser global.

MISSION

Dans notre monde en perte de sens, face aux perturbations que nous rencontrons à l'échelle planétaire sur les questions de l'environnement, de l'éducation, du social, de l'économie et de la gouvernance, **le collectif JIVEP** *

souhaite rassembler les composantes * de la

et des environs. Elles comprennent, entre autres, les citoyen-ne-s, le tissu associatif, les établissements scolaires, les autorités académiques, la municipalité, les entreprises, les instances consulaires, les représentants des différentes communautés convictionnelles pour mettre en œuvre des actions locales du « vivre ensemble en paix », qui visent à impliquer le plus grand nombre, à l'instar des manifestations réalisées avec succès, répertoriées sur le site du 16 mai : <http://16mai.org/>.

Ces actions contribueront à créer du lien, de la

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Le collectif est de fait sans statut juridique spécifique. Il se déclare indépendant de toute appartenance religieuse, politique ou idéologique. Il est ouvert à tous, s'interdit tout prosélytisme et agit en faveur des relations multiculturelles.

Les membres du collectif sont les composantes précitées qui ont signé la présente charte. Ils organisent, participent ou soutiennent des actions qui cultivent la paix.

Statut des participants :

- *Membres actifs* : ils participent activement à l'organisation et aux activités.
- *Membres soutiens* : ils reçoivent, relayent l'information et soutiennent certaines actions.
- *Parrains* : ce sont des personnalités dotées d'une certaine notoriété qui ont accepté de parrainer ou d'associer leur nom au projet.

Nos valeurs et règles de comportement :

Les valeurs universelles guident notre action : res-

pect, bienveillance, transparence, coresponsabilité et non-violence.

Les modes d'action s'appuient sur l'échange, l'intelligence collective, la participation active. Les actions seront portées par les membres du collectif qui s'organiseront éventuellement en groupes de travail par thématique. La recherche du consensus est à la base de toutes nos prises de décisions.

Un comité d'organisation se réunit régulièrement et selon les besoins pour suivre l'état d'avancement des actions et continuer à préparer, chaque année, la Journée internationale du 16 mai. Il traite toutes les questions relatives à la préparation de la journée au niveau de la sécurité, du financement, de la logistique, de la communication et autres.

Deux personnes sont désignées par consensus : l'animateur et le coordinateur.

L'animateur a pour rôle de stimuler le collectif ; il rédige les comptes rendus de réunions qui sont envoyés aux participants.

Le coordinateur est chargé de collecter et de transmettre l'information, d'assurer le lien avec les partenaires, d'effectuer les réservations de salle et d'envoyer les convocations.

Chaque groupe de travail créé au sein du collectif s'autogère. Il est composé de plusieurs associations qui se rencontrent autour d'une activité.

Tous les groupes de travail et le comité d'organisation se réunissent dans le cadre du collectif afin d'assurer une synergie entre les différentes actions en préparation.

Toute décision qui engage le collectif est de la compétence du collectif.

Circulation de l'information : le compte rendu des réunions est envoyé aux participants. Les supports de communication extérieure sont à mettre en place à l'approche de l'événement préparé pour informer les citoyen-ne-s. Tous les supports de communication extérieure doivent être validés dans le cadre du collectif.



ADHÉSION

Cette présente charte pourra évoluer selon les besoins et les orientations du **collectif JIVEP**

*

La charte prend en compte les différences entre les personnes pour en faire une opportunité de changement positif de notre regard les uns sur les autres, ceci afin d'orienter vers un monde sans violence et en paix par la tolérance mutuelle, le respect de la dignité humaine, et le respect de toute vie sur la terre.

Elle est signée et validée par des personnes de bonne volonté (il est souhaité que tout membre qui décide de se retirer en informe le collectif).

Elle est un engagement personnel qui doit nous pousser à une révolution intérieure qui, à elle seule, sera à l'origine du changement que nous voulons voir dans le monde.

L'adhésion au collectif signifie acceptation de la présente charte et participation active aux réunions selon ses moyens et ses disponibilités, dans un esprit de responsabilité partagée afin de mettre en place toutes les conditions nécessaires à la réussite de l'événement du 16 mai et des actions sur l'année.

Quelques citations dans l'esprit du collectif

« *Nous devons apprendre à vivre ensemble comme des frères, sinon nous allons mourir tous ensemble comme des imbéciles* »

Martin Luther King

« *Soyez le changement que vous voulez voir dans le monde* »

Gandhi

« *La paix a de la force, de la puissance et de l'énergie. Lorsqu'elle imprègne nos réflexions et nos actions au quotidien, alors tout devient possible.* »

« *La paix se travaille, se cultive et se sème.* »

Cheikh Khaled Bentounes
initiateur de la Journée Internationale
du Vivre Ensemble en Paix



MEMBRE SIGNATAIRE DE LA CHARTE

Nom du signataire : *

Nom du représentant : *

Activité : *

Tél : * Email : *

Membre actif
Membre soutien
Sponsor

J'autorise Je n'autorise pas (cocher l'option de votre choix)
à mettre mon logo dans les supports de communication

REGION/VILLE : *

le : *

Signature : *